



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 12 juin 2018

– 22^e séance –

PRÉSENTS : Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
M. Ben Valkenburg, vice-président et commissaire, Plateau–
Mile End (08)
Mme Diane Beudet, commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
M. Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–
Parc-Extension (03)
Mmes Marie-José Mastromonaco, commissaire, Notre-Dame-de-
Grâce–Westmount (11)
Mélanie Robinson, commissaire représentant le comité de
parents (primaire)
Julie Wagner, commissaire représentant le comité de parents

**Sont aussi
présents :**

M^e Geneviève Laurin, secrétaire générale par intérim
M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des
personnes et des pratiques d'encadrement
Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle

ABSENT : M. Robert Gendron, directeur général

Sont invités : M. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité,
unité 1
Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité,
unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions
d'unité, unité 5
M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation
scolaire
Mme Maryse Tremblay, directrice des Services éducatifs
M. Benoît Choinière, directeur du Service des ressources
financières
M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des
personnes et du développement des compétences
MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources
matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et
de l'innovation professionnelle et directeur par intérim du
Service du secrétariat général

- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Guillaume Geoffroy, directeur adjointe au Service des ressources matérielles
Roger Lalonde, coordonnateur du Bureau des approvisionnements
- Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Aichatou Salifou, coordonnatrice de l'Audit interne
France Boisvert, chargée de projet au Service des ressources matérielles
Claudia Franco-Giraldo, chargée de projet au Service des ressources matérielles
Sophie Archambault, réviseure linguistique

La présidente, Catherine Harel Bourdon, quitte la séance après le point 11.
La commissaire Diane Beaudet sort pendant les discussions des points 18 à 23 et est de retour au point 24.
La commissaire Mélanie Robinson sort pendant les discussions des points 13 à 14 et est de retour au point 15.

Mot de la présidente

La présidente de la Commission scolaire de Montréal, Mme Catherine Harel Bourdon, souligne qu'elle a participé à deux événements la semaine précédant la séance, le premier au centre Pauline-Julien, qui offre des services de francisation à 2 800 élèves, et le deuxième à l'école Saint-Henri, où le prix du gouverneur général a été remis à une élève.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter les articles suivants :

DG-01-374 Direction générale – directions générales adjointes – réassignation des mandats et affichages de postes des directions générales adjointes

A-10-149 Service de l'organisation scolaire – nomination à un poste de direction adjointe

- A-29-1870 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d’établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l’année 2018-2019 – 3^e tour
- A-31-3413 Service des ressources financières – annexe Charlevoix – travaux complémentaires de modernisation de la chaufferie – appel d’offres 25-2514P – annulation de l’appel d’offres
- A-31-3471 Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Foyer – réfection de la cour Nord et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2543P – annulation de l’appel d’offres
- A-31-3472 Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-Brébeuf – réfection des escaliers et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2548P – attribution d’un contrat
- A-31-3484 Service des ressources financières – école Garneau – réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 1 – appel d’offres 25- 2540P – annulation de l’appel d’offre
- A-31-3499 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d’offres 15-265P – attribution d’un contrat
- A-31-3506 Service des ressources financières – École des métiers du meuble de Montréal – réaménagement pour le programme d’ébénisterie – lot 2 – appel d’offres 25-2538P – attribution d’un contrat
- A-31-3518 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation majeure de l’école Maisonneuve et de l’Académie De Roberval – appel d’offres 24-508P2 – attribution d’un contrat
- ajouter sous la rubrique « Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2018 » les articles suivants :
- a) Éducation à la sexualité
 - b) Place Borden
 - c) Griefs syndicaux
 - d) Mise aux normes de l’accessibilité aux établissements
 - e) Déglaçage des cours d’école

- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Classes de maternelle 4 ans
 - b) Stratégie d'intervention Agir autrement
 - c) Frais facturés aux parents

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2018
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2018 :
 - a) Éducation à la sexualité
 - b) Place Borden
 - c) Griefs syndicaux
 - d) Mise aux normes de l'accessibilité aux établissements
 - e) Déglaçage des cours d'école
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) Classes de maternelle 4 ans
 - b) Stratégie d'intervention Agir autrement
 - c) Frais facturés aux parents
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan d'engagement vers la réussite
 - b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'ajouts d'espace et de réhabilitation majeure
 - e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles

f) Offre alimentaire

g) Suivi des projets

Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018

- 6- Rubrique des commissaires-parents
- * 7- DG-01-374 Direction générale – directions générales adjointes – réassignation des mandats et affichages de postes des directions générales adjointes
- * 8- DG-02-431 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – postes de direction – évaluation finale – année 2017-2018
- * 9- DG-02-432 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – poste de direction adjointe – évaluation finale – année 2017-2018
- * 10- A-10-149 Service de l'organisation scolaire – nomination à un poste de direction adjointe
- * 11- A-11-121 Services éducatifs – révision du continuum de services pour les élèves en difficultés d'adaptation (EDA) au primaire – mise en place d'un nouveau modèle de services
- 12- A-13-07 Service du développement et de l'innovation professionnelle – contrats de services conclus de gré à gré avec des partenaires dans le cadre de la scolarisation des élèves de l'EMICA – dépassement de coûts (variation de quantité)
- * 13- A-29-1870 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année 2018-2019 – 3^e tour
- 14- A-31-3396-B Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la conversion et la réhabilitation des établissements du 3641 et 3744, avenue Prud'homme et du 6755, 36^e Avenue – appel d'offres 24-502P2 – attribution d'un contrat
- 15- A-31-3403 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la réhabilitation majeure de l'école Saint-Donat annexe et du 4835, avenue Christophe-Colomb – appel d'offres 24-514P1 – attribution d'un contrat

- 16- A-31-3404 Service des ressources financières – services professionnels d’une firme d’ingénieurs pour les projets de réhabilitation majeure de l’école Saint-Donat annexe et du 4835, avenue Christophe-Colomb – appel d’offres 24-514P2 – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3413 Service des ressources financières – annexe Charlevoix – travaux complémentaires de modernisation de la chaufferie – appel d’offres 25-2514P – annulation de l’appel d’offres
- 18- A-31-3423-A Service des ressources financières – Comité social Centre Sud – réfection de la plomberie – appel d’offres 25-2515P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3424 Service des ressources financières – école Christ-Roi – agrandissement et réaménagement – appel d’offres 25-2513P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3425-A Service des ressources financières – service d’approvisionnement en gaz naturel – appel d’offres 24-505P – attribution d’un contrat
- 21- A-31-3428-B Service des ressources financières – services professionnels d’architecture pour les projets d’agrandissement pour les écoles Les-Enfants-du-Monde et Saint-Jean-Vianney – appel d’offres 24-513P1 – attribution d’un contrat
- 22- A-31-3429-B Service des ressources financières – services professionnels d’ingénierie pour les projets d’agrandissement pour les écoles Les-Enfants-du-Monde et Saint-Jean-Vianney – appel d’offres 24-513P2 – attribution d’un contrat
- 23- A-31-3434 Service des ressources financières – école Saint-Zotique – remplacement de la chaufferie et de la plomberie – appel d’offres 25-2517P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-3435 Service des ressources financières des ressources financières – école Saint-Léon-de-Westmount – réhabilitation des plafonds – appel d’offres 25- 2511P – attribution d’un contrat
- 25- A-31-3438 Service des ressources financières – centre Champagnat – réfection de la chaufferie, travaux de plomberie et d’électricité et mise aux normes des entrées d’eau et des dispositifs anti-refoulements – appel d’offres 25-2521P – attribution d’un contrat

- 26- A-31-3462-A Service des ressources financières – École des métiers de la construction annexe 1 – installation d’un système d’intercommunication et remplacement des panneaux de dérivation – appel d’offres 25-2535P – attribution d’un contrat
- 27- A-31-3466-A Service des ressources financières – école La Mennais – réfection des fondations et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2539P – attribution d’un contrat
- 28- A-31-3468 Service des ressources financières – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – mesures de mitigation du radon – appel d’offres 25-2532P – attribution d’un contrat
- 29- A-31-3471 Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Foyer – réfection de la cour Nord et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2543P – annulation de l’appel d’offres
- 30- A-31-3472 Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-Brébeuf – réfection des escaliers et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2548P – attribution d’un contrat
- 31- A-31-3473-A Service des ressources financières – école La Dauversière – réfection de la cour d’école et réhabilitation de sols (phase 1) – appel d’offres 25-2547P – attribution d’un contrat
- 32- A-31-3478-A Service des ressources financières – école Marie-Favery – réfection de l’éclairage et du plafond du gymnase – appel d’offres 25-2536P – attribution d’un contrat
- 33- A-31-3483 Service des ressources financières – École des métiers de l’informatique, du commerce et de l’administration de Montréal (EMICA) – remplacement du système d’alarme-intrusion – appel d’offres 25-2542P – attribution d’un contrat
- 34- A-31-3484 Service des ressources financières – école Garneau – réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 1 – appel d’offres 25- 2540P – annulation de l’appel d’offre
- 35- A-31-3488-A Service des ressources financières – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – remplacement de l’escalier extérieur – entrée principale – appel d’offres 25-2549P – attribution d’un contrat
- 36- A-31-3497-A Service des ressources financières – école Sainte-Catherine-de-Sienne – reconstruction – appel d’offres 25-2528P – attribution d’un contrat

- 37- A-31-3499 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d’offres 15-265P – attribution d’un contrat
- 38- A-31-3506 Service des ressources financières – École des métiers du meuble de Montréal – réaménagement pour le programme d’ébénisterie – lot 2 – appel d’offres 25-2538P – attribution d’un contrat
- 39- A-31-3508 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d’offres 28-185P – attribution d’un contrat
- 40- A-31-3510-A Service des ressources financières – école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin – travaux de réfection de la cour et de réhabilitation des sols – phase 2 – appel d’offres 25-2541P – attribution d’un contrat
- 41- A-31-3511 Service des ressources financières – service de navettes et de transport scolaire – appel d’offres 27-541P – exercice de la première option de renouvellement
- * 42- A-31-3513 Service des ressources financières – nomination à un poste de direction adjointe de service – année scolaire 2018-2019
- 43- A-31-3515 Service des ressources financières – acquisition de tablettes – appel d’offres 27-565P – attribution d’un contrat
- 44- A-31-3518 Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation majeure de l’école Maisonneuve et de l’Académie De Roberval – appel d’offres 24-508P2 – attribution d’un contrat
- 45- A-31-3519 Service des ressources financières – firmes d’ingénieurs – services professionnels en génie civil – appel d’offres 24-461P – qualification 2017-2018
- 46- A-32-188 Service des technologies de l’information – acquisition d’équipements d’infrastructures technologiques par l’entremise du regroupement d’achats RGAUQ
- 47- A-33-1201 Service des ressources matérielles – 4635, Place Borden – poursuite des mandats de services professionnels en architecture et ingénierie et attribution d’une commande à un entrepreneur dans le cadre d’un contrat à exécution sur demande

- 48- A-33-1211 Service des ressources matérielles – école Louis-Dupire – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de réfection de l’enveloppe extérieure
- * 49- A-33-1212 Service des ressources matérielles – nomination à un poste de direction adjointe au Service des ressources matérielles
- * 50- A-33-1213 Service des ressources matérielles – personnel cadre – poste de direction adjointe au Service des ressources matérielles – évaluation finale
- * 51- A-33-1214 Service des ressources matérielles – nomination au poste de coordonnateur aux Grands chantiers – Service des ressources matérielles
- * 52- A-33-1215 Service des ressources matérielles – nomination au poste de coordonnateur aux Grands chantiers – Service des ressources matérielles
- * 53- A-34-3092 Service du secrétariat général – nomination au poste de secrétaire générale de la CSDM et coordonnatrice du Bureau du secrétariat général
- 54- A-34-3044 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 55- A-34-3045 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 56- A-34-3046 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 57- A-34-3047 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 58- A-34-3048 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 59- A-34-3049 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 60- A-34-3050 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 61- A-34-3051 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 62- A-34-3052 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

- 63- A-34-3053 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 64- A-34-3055 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018
- 65- A-34-3056 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018
- 66- A-34-3057 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018
- 67- A-34-3058 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018
- 68- Information :
 - a) DG-05-164 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – stratégies immobilières en lien avec la construction d'une nouvelle école dans le quartier Griffintown – mesure d'ajout d'espace (50511) – plan québécois d'infrastructures 2019-2029
 - b) A-33-1207 Service des ressources matérielles – école Iona – honoraires supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement
 - c) A-33-1220 Service des ressources matérielles – 1111, rue Berri, Montréal – estimation révisée des travaux de réfection de la corniche en maçonnerie
- 69- Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 20 juin 2018
- 70- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2018

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2018, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 29 mai 2018.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2018

a) Éducation à la sexualité

- Il est mentionné qu'une lettre sur l'éducation à la sexualité, qui sera intégrée au programme de formation des jeunes à compter de la rentrée 2018, circule actuellement. La présidente souligne qu'il est important que l'information envoyée aux parents soit facile à comprendre, la moitié des élèves de la CSDM n'ayant pas le français comme langue maternelle.
- Il est rappelé que le document destiné aux parents sera retravaillé en collaboration avec le Bureau des communications et les commissaires-parents Mélanie Robinson et Julie Wagner.

b) Place Borden

- Le permis nécessaire pour entreprendre les travaux sans changement d'usage a été délivré comme prévu. Le permis pour les changements d'usage est attendu pour le mois d'août.

c) Grieffs syndicaux

- Des informations complémentaires sur les grieffs syndicaux sont données à huis clos.

d) Mise aux normes de l'accessibilité aux établissements

- Il est précisé qu'à la séance du Conseil des commissaires du 20 juin, c'est un plan directeur préliminaire qui sera présenté, le plan directeur détaillé devant être présenté à la séance du Conseil des commissaires du mois d'août. Le plan d'action sur la mise aux normes de l'accessibilité, qui doit être intégré au plan directeur, est déjà intégré au plan préliminaire.
- Par ailleurs, un rapport d'information sur l'état d'avancement du programme de mise aux normes de l'accessibilité sera présenté dès que l'exercice du budget d'investissement sera terminé.

e) Déglaçage des cours d'école

- Le comité exécutif souhaite obtenir un rapport sur la situation relative au déglaçage des cours d'école pour l'automne 2018, avant l'arrivée de l'hiver.

4. Affaires nouvelles

a) Classes de maternelle 4 ans

- Le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé l'ajout de 111 classes de maternelle 4 ans en 2018-2019 dans l'ensemble de la province. À la CSDM, ce sont 14 classes qui s'ajouteront, pour un total de 37.
- Le Service de l'organisation scolaire, en collaboration avec les Services éducatifs, procède à l'heure actuelle à la vérification des quartiers selon les indices de défavorisation pour déterminer où ces classes peuvent être ajoutées; des discussions ont lieu avec le ministère pour vérifier s'il est possible de convertir des classes à temps partiel en classes à temps plein dans les quartiers où des problèmes de capacité d'accueil rendent très difficile l'ouverture de nouvelles classes.
- Le comité exécutif souhaite obtenir l'information sur ces prévisions, avec la prise en compte des points de services pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, des points de service pour les élèves de l'accueil et des classes de maternelle 4 ans existantes.

b) Stratégie d'intervention Agir autrement

- Les commissaires feront des représentations auprès du ministère au sujet du fait que pour les élèves des centres jeunesse, le code postal de provenance de l'élève n'est pas pris en compte pour déterminer son éligibilité à la stratégie. C'est plutôt celui du centre jeunesse qui est considéré, ce qui a pour conséquence d'exclure des élèves défavorisés de la stratégie.

c) Frais facturés aux parents

- Une présentation de M^c Jean Renaud sur la question des frais facturés aux parents est prévue à la table d'échanges politico-administrative du 13 juin.
- Les avocats de la CSDM et de la Fédération des commissions scolaires du Québec confirment la légalité de la facturation des places de courtoisie dans les autobus scolaires.
- Une rencontre entre les cinq commissions scolaires de Montréal est prévue en vue de convenir d'une position commune sur les listes de matériel scolaire.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite

- Le Plan d'engagement vers la réussite sera présenté comme prévu à la séance du Conseil des commissaires du 20 juin.

- b) Budget 2017-2018 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- Les commissaires et les administrateurs de la CSDM suivent la situation financière de la CSDM de près.
 - Le budget de la Commission scolaire devrait pouvoir être adopté à la séance du Conseil des commissaires du 20 juin.
- c) Qualité de l'air
- Le directeur général adjoint à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement, M. Jean Ouimet, fait le point sur les résultats du nouveau questionnaire santé de la CSDM rempli par les employés travaillant à l'Académie De Roberval. Les résultats sont partiels, mais tous les questionnaires reçus sont positifs, la situation des employés qui les ont remis s'étant améliorée ou réglée.
- d) Capacité d'accueil
Tableau d'avancement des projets d'agrandissement
- M. Guillaume Geoffroy présente l'état de situation de l'installation des unités modulaires dans les différents quartiers.
 - Les commissaires et les administrateurs discutent de différents projets relatifs à la capacité d'accueil.
 - Mme France Boisvert, architecte et chargée de projet au Bureau des grands chantiers – ajouts d'espace, conception, et Mme Claudia Franco-Giraldo, ingénieure et chargée de projet au Bureau des grands chantiers – aménagement extérieur et réhabilitation des sols, présentent brièvement leurs dossiers aux commissaires. Mme Franco-Giraldo sera invitée à l'automne à faire une présentation sur les sols contaminés en comité plénier.
- e) Immeubles excédentaires
Suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.
- f) Offre alimentaire
- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2017-2018
- Les commissaires et les administrateurs discutent des raisons expliquant les retards du projet Mosaïk, soit le manque de ressources, le personnel ayant été mobilisé pour les activités courantes de la CSDM.

6. Rubrique des commissaires-parents

- À ce point, il n’y a aucune question ni aucun commentaire.

*7. Direction générale – directions générales adjointes – réassignation des mandats et affichages de postes des directions générales adjointes

Document déposé : Rapport DG-01-374 en date du 12 juin 2018
de M. Robert Gendron concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – postes de direction – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-431 en date du 1^{er} juin 2018
de M. Louis Bienvenue concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*9. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – postes de direction – évaluation finale – année 2017-2018

Document déposé : Rapport DG-02-432 en date du 1^{er} juin 2018
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*10. Service de l'organisation scolaire – nomination à un poste de direction adjointe

Document déposé : Rapport A-10-149 en date du 8 juin 2018
de M. Mathieu Desjardins concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*11. Services éducatifs – révision du continuum de services pour les élèves en difficultés d'adaptation (EDA) au primaire – mise en place d'un nouveau modèle de services

Document déposé : Rapport A-11-121 en date du 31 mai 2018
de Mme Marie-Eve Roger concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

12. Service du développement et de l'innovation professionnelle – contrats de services conclus de gré à gré avec des partenaires dans le cadre de la scolarisation des élèves de l'EMICA – dépassement de coûts (variation de quantité)

Document déposé : Rapport A-13-07 en date du 7 juin 2018
de M. Claude Desroches et de Mme Guylaine Dubé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration (EMICA) offre, entre autres, les programmes *Lancement d'une entreprise* et *Vente-conseil*;

CONSIDÉRANT que l'EMICA peut compter sur la collaboration d'une quinzaine de partenaires de premier plan pour la mise en œuvre de ses programmes;

CONSIDÉRANT que certains partenaires de l'EMICA s'impliquent dans le recrutement d'élèves pour les cours *Lancement d'une entreprise* et *Vente-conseil* afin de permettre à l'EMICA de rejoindre un plus grand nombre d'élèves;

CONSIDÉRANT que ce soutien au recrutement a permis l'augmentation importante du nombre d'élèves équivalent temps plein (ETP) en 2016-2017 principalement dans le cadre du programme *Lancement d'une entreprise*. En effet, son nombre est passé d'environ 89 ETP en 2015-2016 à 300 ETP en 2016-2017;

CONSIDÉRANT que ces résultats font donc de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) l'un des plus grands formateurs d'entrepreneurs à Montréal;

CONSIDÉRANT que des contrats de services d'une durée de deux ans ont été attribués de gré à gré à ces partenaires étant donné le travail de collaboration qui s'est développé entre ces organismes et l'EMICA et considérant les compétences et l'expertise spécifiques acquises par ces partenaires dans le recrutement d'élèves pour les cours *Lancement d'entreprise* et *Vente-conseil*;

CONSIDÉRANT que les montants de ces contrats de services couvrent les frais encourus pour le recrutement d'élèves ainsi que les frais encourus pour les locaux mis à la disposition de l'EMICA afin de dispenser les cours aux élèves, et que ces montants varient habituellement entre 8 000 \$ et 12 000 \$ selon le nombre d'élèves par groupe et le nombre d'ETP ainsi générés, et qu'ils excèdent rarement 100 000 \$ annuellement par partenaire;

CONSIDÉRANT que les partenaires ont recruté en 2017-2018 un très grand nombre d'élèves, et que, ce faisant, certains partenaires ayant des ententes venant à échéance en juin 2019 et en juin 2020 ont déjà reçu des montants de compensation dépassant les 100 000 \$ et que d'autres partenaires ont reçu des sommes qui laissent présager qu'ils dépasseront les 100 000 \$ d'ici la fin de leur contrats (voir liste de ces partenaires au tableau déposé au présent rapport);

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 114b) du règlement R2011-1, le comité exécutif est le délégué désigné pour autoriser ce type de dépassement de coûts;

CONSIDÉRANT que le dépassement de coût est occasionné par une variation de quantité;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les dépassements de coûts pour les contrats de services attribués de gré à gré aux partenaires suivants :
 - Objectif Emploi
 - Phaéton LGI Groupe inc.
 - 9337-5541 Québec inc.
 - Centre de formation Avenir
 - Institut MATCI
 - Collège La Passerelle
 - SAJE
- 2° de PROCÉDER, s'il y a lieu, à la publication des dépassements de coûts de ces contrats de services dans le système d'appels d'offres (SEAO) du Gouvernement du Québec;
- 3° de PROCÉDER, s'il y a lieu, à la reddition de comptes au Conseil du trésor, conformément à ce qui est prévu à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

4° de MANDATER le Service du développement et de l'innovation professionnelle de présenter au comité exécutif tous les futurs contrats de services portant sur le recrutement d'élèves qui ont une durée de deux ans, et qui ont une valeur estimée de 100 000 \$ et plus.

*13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement scolaire – nominations à la direction et à la direction adjointe pour l'année 2018-2019 – 3^e tour

Document déposé : Rapport A-29-1870 en date du 12 juin 2018
de Mme Mafalda Nobre concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

14. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour la conversion et la réhabilitation des établissements du 3641 et 3744, avenue Prud'homme et du 6755, 36^e Avenue – appel d'offres 24-502P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3396-B en date du 25 mai 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en ingénierie pour la conversion et la réhabilitation des établissements du 3641 et 3744 avenue Prud'homme et du 6755, 36^e Avenue;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu dix soumissions, et qu'elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des dix soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les dix soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de trois sources de financement soit, l'ajout d'espace pour la formation générale (Mesure 50511 – lot 7) et le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2018-2019 et tel qu'il sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en juillet 2018;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 1 175 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc. / Équipe Laurence inc.* pour services professionnels en ingénierie pour la conversion et la réhabilitation des établissements du 3641 et 3744 avenue Prud'homme et du 6755, 36^e Avenue. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

15. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'architectes pour la réhabilitation majeure de l'école Saint-Donat annexe et du 4835, avenue Christophe-Colomb – appel d'offres 24-514P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3403 en date du 29 mai 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la réhabilitation majeure de l'école Saint-Donat annexe et du 4835, avenue Christophe-Colomb;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu onze soumissions, dont huit ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des huit soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que six soumissions sur huit analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de trois sources de financement soit, l'ajout d'espace pour la formation générale (Mesure 50511), le maintien des bâtiments (Mesure 50621) et le passif environnemental des sols contaminés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 2 057 143 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Leclerc Associés architectes* pour services professionnels d'une firme d'architectes pour la réhabilitation majeure de l'école Saint-Donat annexe et du 4835, avenue Christophe-Colomb. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

16. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réhabilitation majeure de l'école Saint-Donat annexe et du 4835, avenue Christophe-Colomb – appel d'offres 24-514P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3404 en date du 28 mai 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation majeure de l'école Saint-Donat annexe et du 4835, avenue Christophe-Colomb;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu douze soumissions et qu'elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des douze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que dix soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de trois sources de financement soit, l'ajout d'espace pour la formation générale (Mesure 50511), le maintien des bâtiments (Mesure 50621) et le passif environnemental des sols contaminés;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 2 057 143 \$ plus taxes en honoraires au consortium ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc / Équipe Laurence inc.*, pour des services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation majeure de l'école Saint-Donat annexe et du 4835, avenue Christophe-Colomb. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

17. Service des ressources financières – annexe Charlevoix – travaux complémentaires de modernisation de la chaufferie – appel d’offres 25-2514P – annulation de l’appel d’offres

Document déposé : Rapport A-31-3413 en date du 11 juin 2018
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour les travaux complémentaires de modernisation de la chaufferie à l’Annexe Charlevoix;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’il n’y a eu qu’un seul soumissionnaire et que sa soumission est conforme;

CONSIDÉRANT que cette soumission présente un écart défavorable de 235 % par rapport à l’estimé;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire n’a pas consenti à réduire le prix soumis;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent de ne pas attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ANNULER l’appel d’offres pour les travaux complémentaires de modernisation de la chaufferie à l’Annexe Charlevoix;
- 2° de PAYER la somme de 5 000 \$ à l’entrepreneur *Société générale de construction BPF inc.*;
- 3° de PUBLIER un nouvel appel d’offres à l’automne 2018.

18. Service des ressources financières – Comité social Centre Sud – réfection de la plomberie – appel d’offres 25-2515P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3423-A en date du 8 juin 2018
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de la plomberie au Comité social centre Sud;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 214 500 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le Groupe Centco inc*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la plomberie au Comité social Centre Sud;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – école Christ-Roi– agrandissement et réaménagement – appel d'offres 25-2513P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3424 en date du 31 mai 2018
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'agrandissement et le réaménagement à l'école Christ-Roi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d'espace, et de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel qui sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 10 693 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Blenda inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'agrandissement et le réaménagement à l'école Christ-Roi;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20. Service des ressources financières – service d'approvisionnement en gaz naturel – appel d'offres 24-505P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3425-A en date du 13 juin 2018
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un fournisseur pour gérer l'achat et le transport du gaz naturel pour la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que deux offres ont été reçues et que sont admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que la distribution locale du gaz naturel est assurée et facturée de façon distincte par *Énergir* (anciennement Gaz Métro) et que le volet distribution du gaz représente une dépense annuelle d'environ 3 300 000 \$;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget d'opération de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'ATTRIBUER un contrat pouvant représenter une dépense annuelle d'environ 2 654 455 \$ plus taxes à *Solutions Nugaz inc.* pour l'acquisition et le transport du gaz naturel de la CSDM. Ce contrat, d'une durée d'une année, sera effectif à compter du 1^{er} juillet 2018 et pourra être reconduit pour deux années supplémentaires, une année à la fois, à la demande de la CSDM et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

21. Service des ressources financières – services professionnels d'architecture pour les projets d'agrandissement pour les écoles Les-Enfants-du-Monde et Saint-Jean-Vianney – appel d'offres 24-513P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3428-B en date du 30 mai 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour les projets d'agrandissement des écoles Les-Enfants-du-Monde et Saint-Jean-Vianney;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu quatorze soumissions, et qu'elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des quatorze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les quatorze soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront provisoirement du fonctionnement 2018-2019 et éventuellement, sous réserve d'approbation, du budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d'espace PQI 2019-2029 (Lot 9), pour la formation générale énoncée dans les *Règles budgétaires pour les années scolaires 2015-2016 à 2017-2018, investissements*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 1 647 394 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Lapointe, Magne & Associés, Architectes Urbanistes SENC.*, pour les services professionnels en architecture pour les projets d'agrandissement des écoles Les-Enfants-du-Monde et Saint-Jean-Vianney. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

22. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie pour les projets d'agrandissement pour les écoles Les-Enfants-du-Monde et Saint-Jean-Vianney – appel d'offres 24-513P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3429-B en date du 1^{er} juin 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénierie pour les projets d'agrandissement des écoles Les Enfants-du-Monde et Saint-Jean-Vianney;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu douze soumissions et qu'elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des douze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que onze soumissions sur douze analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront provisoirement du fonctionnement 2018-2019 et éventuellement, sous réserve d'approbation, du budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50511 – Ajout d'espace PQI 2019-2029 (Lot 9), pour la formation générale énoncée dans les *Règles budgétaires pour les années scolaires 2015-2016 à 2017-2018, investissements*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 1 647 394 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Cima + SENC*, pour services professionnels d'ingénierie pour les projets d'agrandissement des écoles Les Enfants-du-Monde et Saint-Jean-Vianney. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

23. Service des ressources financières – école Saint-Zotique – remplacement de la chaufferie et de la plomberie – appel d'offres 25-2517P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3434 en date du 23 mai 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement de la chaufferie et de la plomberie à l'école Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 622 500 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le groupe Centco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la chaufferie et de la plomberie à l'école Saint-Zotique;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

24. Service des ressources financières des ressources financières – école Saint-Léon-de-Westmount – réhabilitation des plafonds – appel d'offres 25- 2511P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3435 en date du 1^{er} juin 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réhabilitation des plafonds à l'école Saint-Léon-de-Westmount;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 458 282,87 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation des plafonds à l'école Saint-Léon-de-Westmount;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

25. Service des ressources financières – centre Champagnat – réfection de la chaufferie, travaux de plomberie et d'électricité et mise aux normes des entrées d'eau et des dispositifs anti-refoulements – appel d'offres 25-2521P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3438 en date du 28 mai 2018 de
Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la chaufferie, effectuer divers travaux de plomberie et d'électricité et la mise aux normes des entrées d'eau et des dispositifs anti-refoulements au centre Champagnat;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 774 900 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le groupe Centco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la chaufferie, travaux de plomberie et d'électricité et mise aux normes des entrées d'eau et des dispositifs anti-refoulements au centre Champagnat;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

26. Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) annexe 1 – remplacement du système d'intercommunication – appel d'offres 25-2535P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3462-A en date du 13 juin 2018
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement du système d'intercommunication à l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) annexe 1;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 553 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Genfor ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d'intercommunication à l'École des métiers de la construction de Montréal (EMCM) annexe 1;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

27. Service des ressources financières – école La Mennais – réfection des fondations et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-2539P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3466-A en date du 11 juin 2018 de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des fondations et la réhabilitation des sols à l'école La Mennais;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2015 et 2016, et par le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est PROPOSÉ :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 440 551,15 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Trempro Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des fondations et la réhabilitation des sols à l'école La Mennais;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

La commissaire Julie Wagner propose les modifications suivantes :

- ajouter un considérant qui se lit comme suit :
« CONSIDÉRANT que si les travaux étaient reportés à l'automne, les élèves et le personnel seraient grandement dérangés (bruit, perte d'une partie de la cour d'école qui est déjà petite); »
- ajouter un paragraphe après le 1^{er} paragraphe de la proposition, qui se lit comme suit :
« 2° de DÉTERMINER que les travaux seront faits pendant neuf semaines cet été. »

La proposition de modification est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des fondations et la réhabilitation des sols à l'école La Mennais;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2015 et 2016, et par le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que si les travaux étaient reportés à l'automne, les élèves et le personnel seraient grandement dérangés (bruit, perte d'une partie de la cour d'école qui est déjà petite);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 440 551,15 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Trempro Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des fondations et la réhabilitation des sols à l'école La Mennais;
- 2° de DÉTERMINER que les travaux seront faits pendant neuf semaines cet été;
- 3° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

28. Service des ressources financières – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – mesures de mitigation du radon – appel d'offres 25-2532P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3468 en date du 29 mai 2018
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour implanter les mesures de mitigation du radon à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 245 600 \$ plus taxes à l'entrepreneur *3175014 Canada inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour implanter les mesures de mitigation du radon à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

29. Service des ressources financières – école Notre-Dame-du-Foyer – réfection de la cour Nord et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-2543P – annulation de l'appel d'offres

Document déposé : Rapport A-31-3471 en date du 8 juin 2018
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour Nord et la réhabilitation des sols à l'école Notre-Dame-du-Foyer;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les trois soumissions reçues sont trop élevées et ne reflètent pas un juste prix par rapport au marché;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le service des ressources matérielles ne recommandent pas l'attribution de ce contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que les professionnels au dossier proposent la publication d'un nouvel appel d'offres à l'automne afin d'obtenir des soumissions réalistes qui seront moins sujettes à la surcharge du marché;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres 25-2543P pour la réfection de la cour Nord et la réhabilitation des sols de l'école Notre-Dame-du-Foyer;
- 2° de PUBLIER un nouvel appel d'offres à l'automne 2018;
- 3° de VERSER une compensation de 5 000 \$ au plus bas soumissionnaire conforme, *Construction Emcon inc.*

30. Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-Brébeuf –
réfection des escaliers et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-2548P –
attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3472 en date du 7 juin 2018
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des escaliers et la réhabilitation des sols à l'école Saint-Jean-de-Brébeuf;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 714 638,82 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Trempro Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des escaliers et la réhabilitation des sols à l'école Saint-Jean-de-Brébeuf;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

31. Service des ressources financières – école La Dauversière – réfection de la cour d'école et réhabilitation de sols (phase 1) – appel d'offres 25-2547P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3473-A en date du 8 juin 2018
de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour d'école et réhabilitation de sols (phase 1) à l'école La Dauversière;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés aux différentes sources de financement présentées dans ce rapport;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 247 747 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Emcon inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour d'école et réhabilitation de sols à l'école La Dauversière;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

32. Service des ressources financières – école Marie-Favery – réfection de l'éclairage et du plafond du gymnase – appel d'offres 25-2536P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3478-A en date du 4 juin 2018
de M. Yassine Bennis Touaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de l'éclairage et du plafond du gymnase à l'école Marie-Favery;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 661 555,81 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Media Construction (9279-8776 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de l'éclairage et du plafond du gymnase à l'école Marie-Favery;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

33. Service des ressources financières – École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration de Montréal (EMICA) – remplacement du système d'alarme-intrusion – appel d'offres 25-2542P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3483 en date du 31 mai 2018
de M. Yassine Bennis Touaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement du système d'alarme intrusion à l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 131 888,88 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Desjardins Sécurité du bâtiment (2733-8649 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d'alarme intrusion à l'École des métiers de l'informatique, du commerce et de l'administration;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

34. Service des ressources financières – école Garneau – réfection de la cour et réhabilitation des sols – phase 1 – appel d'offres 25- 2540P – annulation de l'appel d'offre

Document déposé : Rapport A-31-3484 en date du 31 mai 2018 de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols – phase 1 à l'école Garneau;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que cette soumission présente un écart défavorable de 48 % par rapport à l'estimé;

CONSIDÉRANT qu'un nouvel appel d'offres sera publié à l'automne 2018;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre a été effectuée entre le Service des ressources matérielles et la direction de l'école Garneau qui se sont mis d'accord sur un nouveau plan de travail. Cette solution proposée répondra mieux aux attentes et au besoin de la direction;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent de ne pas attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols – phase 1 à l'école Garneau;
- 2° de PAYER la somme de 5 000 \$ à l'entrepreneur *Trempro Construction inc.*
- 3° de faire un nouvel appel d'offres à l'automne 2018 pour réaliser les travaux, selon un plan de travail convenant à la direction de l'établissement.

35. Service des ressources financières – école Louis-Hippolyte-Lafontaine – remplacement de l'escalier extérieur – entrée principale – appel d'offres 25-2549P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3488-A en date du 8 juin 2018
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement de l'escalier extérieur de l'entrée principale à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel en 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 663 800 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Construction Arcade (9140-2594 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de l'escalier extérieur de l'entrée principale à l'école Louis-Hippolyte-Lafontaine;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

36. Service des ressources financières – école Sainte-Catherine-de-Sienne – reconstruction – appel d'offres 25-2528P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3497-A en date du 1^{er} juin 2018
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la reconstruction de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT le montage financier indiqué au rapport;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 14 220 108,77 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Lavacon construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la reconstruction de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

37. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d'offres 15-265P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3499 en date du 1^{er} juin 2018
de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour identifier un fournisseur qui livrera, sur demande, du matériel de couvre-plancher afin de répondre aux besoins des établissements scolaires et autres unités administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune et devra être accepté par l'adjudicataire et par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 50 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que *Tapis Solution inc.* est l'unique soumissionnaire et qu'il a remis une proposition conforme aux exigences spécifiées à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle globale de 54 574,36 \$ plus taxes à *Tapis Solution inc.* pour la fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher. Ce contrat d'une durée d'une année est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune, avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 54 574,36 \$ plus taxes correspondant à l'entente.

38. Service des ressources financières – École des métiers du meuble de Montréal – réaménagement pour le programme d'ébénisterie – lot 2 – appel d'offres 25-2538P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3506 en date du 4 juin 2018
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le réaménagement du programme d'ébénisterie – lot 2 à l'École des métiers du meuble de Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 5062 – Maintien des bâtiments 2018-2019, qui sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés en partie à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet sera aussi financé en partie par le budget de fonctionnement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 871 312,90 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Constructions Serbec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le réaménagement du programme d'ébénisterie – lot 2 – à l'École des métiers du meuble de Montréal;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

39. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d'offres 28-185P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3508 en date du 4 juin 2018
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu trois preneurs de document et qu'une seule soumission a été reçue;

CONSIDÉRANT que *Prolab Scientifique ltée* est l'unique soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme et que, dans une telle situation, l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise avant la conclusion du contrat (*Règlement sur les contrats d'approvisionnements des organismes publics*, art. 33);

CONSIDÉRANT le résultat des négociations menées conformément au *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire satisfait aux critères d'admissibilité et de conformité exigés à l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à commandes pour la fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences à *Prolab Scientifique ltée* pour une valeur estimée à 84 056,80 \$ plus taxes, pour la première année. Avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire, ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année aux montants de 85 463,65 \$ plus taxes et 87 394,80 \$ plus taxes. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 256 915,25 \$ plus taxes.

40. Service des ressources financières – école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin – travaux de réfection de la cour et de réhabilitation des sols – phase 2 – appel d'offres 25-2541P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3510-A en date du 11 juin 2018
de Mme Yuanyuan Chen concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour les travaux de réfection de la cour et de réhabilitation des sols – phase 2 à l'école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2013 et 2014, et par le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 924 994 \$ plus taxes à l'entrepreneur *G. Giuliani inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection de la cour et de réhabilitation des sols – phase 2 à l'école des Cinq-Continents, pavillon Saint-Antonin;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

41. Service des ressources financières – service de navettes et de transport scolaire – appel d'offres 27-541P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3511 en date du 25 mai 2018
de Mme Fatima-Zahra Zouaki et de M. Yassine Bennis Touhaf
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 21 juin 2017 à *Autobus Idéal inc.* pour une période d'une année (2017-2018);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;

CONSIDÉRANT que la première année de l'entente arrive à échéance le 21 juin 2018;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires sont disponibles au budget d'opération pour réaliser le contrat;

CONSIDÉRANT que *Autobus Idéal inc.* accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT que le Bureau des services alimentaires et du transport est satisfait des services fournis par *Autobus Idéal inc.*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER les contrats suivants pour effectuer les circuits de transport scolaire par autobus :

Un contrat d'une année au montant de 244 920 \$ plus taxes à *Autobus Idéal inc.* pour effectuer le transport scolaire des élèves de l'école Saint-Nom-de-Jésus pour l'année 2018-2019, pour une première année de renouvellement;

Un contrat d'une année au montant de 122 4600 \$ plus taxes à *Autobus Idéal inc.* pour effectuer le transport scolaire des élèves de l'école Saint-Albert-le-Grand pour l'année 2018-2019, pour une première année de renouvellement.

*42. Service des ressources financières – nomination à un poste de direction adjointe de service – année scolaire 2018-2019

Document déposé : Rapport A-31-3513 en date du 30 mai 2018
de M. Benoît Choinière concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

43. Service des ressources financières – acquisition de tablettes – appel d'offres 27-565P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3515 en date du 5 juin 2018
de Mmes Liz Urbina et Fatima-Zahra Zouaki
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur de tablettes pour l'ensemble des directions et des membres du Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'analyse des soumissions a été effectuée par un comité d'analyse constitué de représentants du Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et du Service des technologies de l'information;

CONSIDÉRANT que le comité d'analyse est d'avis que la proposition de *Northern Micro* est admissible et conforme et répond aux particularités techniques de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que *Northern Micro* est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT l'enjeu pour le Service des technologies de l'information d'uniformisation des outils de travail pour les commissaires, les directions et les directions adjointes;

CONSIDÉRANT la capacité de *Northern Micro* à livrer dès la première année la totalité des tablettes estimées pour les trois années dans le respect des prix soumissionnés pour les options de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur de 357 500 \$ plus taxes à *Northern Micro* pour la fourniture sur demande des tablettes. Ce contrat est d'une durée d'une année sans option de renouvellement.

44. Service des ressources financières – services professionnels en ingénierie pour les projets de réhabilitation majeure de l'école Maisonneuve et de l'Académie De Roberval – appel d'offres 24-508P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3518 en date du 11 juin 2018
de MM. Jean-Robert Isandjola et Éric R. Tétrault
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réhabilitation majeure de l'école Maisonneuve et de l'Académie de Roberval;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu onze soumissions et qu'elles ont toutes été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des onze soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que dix des onze soumissions analysées par le comité de sélection ont obtenu une note acceptable de 70 %;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce projet proviendront de la résorption du déficit de maintien (mesure 50626);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 2 100 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme *GBI Experts-conseils inc.* pour des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réhabilitation majeure de l'école Maisonneuve et de l'Académie de Roberval.
La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

45. Service des ressources financières – firmes d'ingénieurs – services professionnels en génie civil – appel d'offres 24-461P – qualification 2017-2018

Document déposé : Rapport A-31-3519 en date du 4 juin 2018
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la quantité d'interventions requises pour maintenir en bon état le parc immobilier de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler le répertoire de firmes de génie civil pour assister le Service des ressources matérielles dans le maintien des actifs;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis de qualification destiné à ajouter des firmes au répertoire des professionnels en génie civil;

CONSIDÉRANT que quatre propositions conformes ont été reçues;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé conformément aux exigences du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* pour évaluer les quatre soumissions conformes au regard des critères d'évaluation de la qualité prévus à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que trois propositions n'ont pas répondu aux exigences d'un critère éliminatoire;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées seront payées à même le budget d'investissement de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'INSCRIRE le nom de *Marchand Houle et associés inc.* au répertoire spécifique pour la réalisation des projets de remise en état du parc immobilier, et ce jusqu'à la fin de validité de ce répertoire en janvier 2019.

46. Service des technologies de l'information – acquisition d'équipements d'infrastructures technologiques par l'entremise du regroupement d'achats (RGAUQ)

Document déposé : Rapport A-32-188 en date du 6 juin 2018
de M. Marc Croteau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) a adhéré au Regroupement des gestionnaires d'approvisionnement des universités québécoises (RGAUQ) pour l'acquisition d'équipements ne dépassant pas 1 million de dollars;

CONSIDÉRANT les projets priorités concernant l'utilisation de la mesure ministérielle 50760 – Mise aux normes des infrastructures technologiques des commissions scolaires du Québec;

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder aux remplacements des technologies mentionnées compte tenu de la désuétude de celles-ci;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des technologies de l'information à attribuer les contrats aux fournisseurs mentionnés par l'entremise du RGAUQ.

47. Service des ressources matérielles – 4635, Place Borden – poursuite des mandats de services professionnels en architecture et ingénierie et attribution d'une commande à un entrepreneur dans le cadre d'un contrat à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-33-1201 en date du 7 juin 2018
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport A-33-1191-A adopté, le 25 avril 2018, par le Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser les plans et devis, ainsi que la surveillance de chantier, le mandat de services professionnels en architecture a été confié à la firme *Barin SENCRL*, tandis que le mandat de services professionnels en ingénierie électrique/mécanique a été confié à la firme *Bouthillette Parizeau inc.* et en ingénierie civile à *Groupe Laurence*;

CONSIDÉRANT qu'afin de réaliser les travaux dans les délais prescrits, il faut faire appel à un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que les travaux consistent à effectuer le réaménagement intérieur pour accueillir les classes pour la nouvelle année scolaire 2018. Ils consistent aussi à effectuer un réaménagement extérieur, tels que les accès du bâtiment et la cour de jeux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT le montage financier décrit dans le présent rapport;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la poursuite du mandat de services professionnels au-delà du seuil de l'appel d'offres public, par la firme d'architectes *Barin SENCRL*, concernant les travaux de réaménagement du 4635, Place Borden;
- 2° d'AUTORISER la poursuite du mandat de services professionnels au-delà du seuil de l'appel d'offres public, par la firme d'ingénieur *Bouthillette Parizeau inc.* concernant les travaux de réaménagement du 4635, Place Borden;
- 3° d'AUTORISER l'exécution, par l'entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande, des travaux de réaménagement intérieur et extérieur au 4635, Place Borden dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

48. Service des ressources matérielles – école Louis-Dupire – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe extérieure

Document déposé : Rapport A-33-1211 en date du 5 juin 2018
de Mme Imane Mouhtij concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat accordé à la firme *Riopel & associés* pour les services professionnels liés à la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école Louis-Dupire, située au 6400, avenue Pierre-de Coubertin, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les plans et devis sont terminés et le contrat pour les travaux de construction a été attribué à l'entrepreneur *Parfait Electrique inc.*;

CONSIDÉRANT qu'étant donné l'accroissement de la surveillance des travaux requise des professionnels, et compte tenu du coût de travaux plus élevé, les honoraires professionnels ont augmenté;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Riopel & associés* la somme incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels en architecture et structure fournis dans le cadre de la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école Louis-Dupire.

*49. Service des ressources matérielles – nomination à un poste de direction adjointe au Service des ressources matérielles

Document déposé : Rapport A-33-1212 en date du 1^{er} juin 2018
de M. Bruno Marchand concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*50. Service des ressources matérielles – personnel cadre – poste de direction adjointe au Service des ressources matérielles – évaluation finale

Document déposé : Rapport A-33-1213 en date du 1^{er} juin 2018
de M. Bruno Marchand concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*51. Service des ressources matérielles – nomination au poste de coordonnateur aux Grands chantiers – Service des ressources matérielles

Document déposé : Rapport A-33-1214 en date du 1^{er} juin 2018
de M. Bruno Marchand concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*52. Service des ressources matérielles – nomination au poste de coordonnateur aux Grands chantiers – Service des ressources matérielles

Document déposé : Rapport A-33-1215 en date du 1^{er} juin 2018
de M. Bruno Marchand concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*53. Service du secrétariat général – nomination au poste de secrétaire générale de la CSDM et coordonnatrice du Bureau du secrétariat général

Document déposé : Rapport A-34-3092 en date du 7 juin 2018
de M. René Morales concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

54. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3044 en date du 30 mai 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

55. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3045 en date du 30 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Chantal Jorg pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

56. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3046 en date du 30 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Diane Beudet pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

57. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3047 en date du 30 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Stéphanie Bellenger-Heng pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

58. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3048 en date du 30 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José
Mastromonaco pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans
le rapport déposé.

59. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3049 en date du 30 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du
commissaire Ben Valkenburg pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Ben Valkenburg
pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

60. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3050 en date du 30 mai 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de
la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation
de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois
de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

61. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3051 en date du 30 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

62. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3052 en date du 30 mai 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Marie-José Mastromonaco pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

63. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3053 en date du 30 mai 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

64. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2018

Document déposé : Rapport A-34-3055 en date du 30 mai 2018
de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

65. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018

Document déposé : Rapport A-34-3056 en date du 4 juin 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois de juin 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Khokon Maniruzzaman pour le mois de juin 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

66. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018

Document déposé : Rapport A-34-3057 en date du 4 juin 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de juin 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la commissaire Violaine Cousineau pour le mois de juin 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

67. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin 2018

Document déposé : Rapport A-34-3058 en date du 6 juin 2018 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du commissaire Léo Lavoie pour le mois de juin 2018;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du commissaire Léo Lavoie pour le mois de juin 2018, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

68. Information

- a) DG-05-164 Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle – stratégies immobilières en lien avec la construction d'une nouvelle école dans le quartier Griffintown – mesure d'ajout d'espace (50511) – plan québécois d'infrastructures 2019-2029
- b) A-33-1207 Service des ressources matérielles – école Iona – honoraires supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement
- c) A-33-1220 Service des ressources matérielles – 1111, rue Berri, Montréal – estimation révisée des travaux de réfection de la corniche en maçonnerie

69. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 20 juin 2018

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2018 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 juin 2018.

70. Période réservée aux membres du comité exécutif

- À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 16 h 10.

Secrétariat général – 6 novembre 2018

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 20 juin 2018.